

Orientation 23 Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

Orientation 23 Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

Mesure liée à l'offre touristique

« Qualifier et valoriser un réseau d'hébergements (abris non gardés, hébergements touristiques...) à forte sensibilité environnementale et l'animer »

Mesures d'accueil

« Améliorer l'accueil dans les refuges en tenant compte des contraintes environnementales ».

page 122

Référence ID de l'article : #1414

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-06 13:15